ANNEXE Kbis-01.1-3

Produits

Liste du Canada:

Section A - Dispositions générales

- 1. Tous les produits sont visés sous réserve du paragraphe 2.
- 2. Pour ce qui concerne le Canada, pour l'achat par le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada et la Garde côtière canadienne, seuls les produits figurant à la section B sont inclus dans le champ d'application du présent chapitre, sous réserve de l'application du paragraphe Kbis-16(1).

Section B - Liste de certains produits

(Les numéros sont ceux de la Federal Supply Classification qui peuvent être consultés à l'adresse suivante : http://www.dlis.dla.mil/forms/forms.asp)

- Matériel de voies ferrées
 Véhicules à moteur, remorques et cycles (sauf les autobus de la sous-classe 2310, les camions et remorques militaires de sous-classe 2320 et 2330, et les véhicules de combat, d'assaut et tactique à chenillés de la sous-classe 2350)
 Tracteurs
 Composants pour équipements de véhicules
 Pneumatiques et chambres à air
- 29. Accessoires de moteurs
- 30. Équipements mécaniques de transmission de puissance
- 32. Machines et équipements pour le travail du bois
- 34. Machines et équipements pour le travail des métaux
- 35. Équipements commerciaux et de service
- 36. Machines pour industries spéciales
- 37. Machines et équipements agricoles
- 38. Équipements pour construction, mines, terrassement et entretien des routes
- 39. Équipements de levage et de manutention
- 40. Cordes, câbles, chaînes et agencements